

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 4 décembre 2012

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT, M. Jacques BELLIER (pouvoir de Mme Frédérique KIBLER), M. Patrick CONFETTI (pouvoir de M. Philippe LEQUAIN), M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Claude JAMATI), M. Gilles PANCHER (pouvoir de M. Christophe BOLLENGIER), M. Olivier LEBRUN, Mme Françoise GUYARD (pouvoir de Mme Stéphanie BANCAL), M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS (pouvoir de M. Alain-Louis MIE), M. Christian JOUANE (pouvoir de M. Hervé HOCQUARD), M. Philippe LEJEUNE, Mme Martine ARNAL (pouvoir de M. Claude VUILLIET), M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, M. Hadi HMAMED, Mme Roselyne LECOMTE, M. Pierre-Yves STUCKI (pouvoir de Mme Pascale RENAUD), M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Odile GUERIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY (pouvoir de M. Bernard DEBAIN), M. Guy HEMET, M. Alain NOURISSIER (pouvoir de Mme Marie-Annick DUCHÊNE), M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Laurent DELAPORTE (pouvoir de Mme Marie BOELLE), Mme Martine SCHMIT (pouvoir de M. Arnaud MERCIER), Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY (pouvoir de M. François LAMBERT), Mme Marie SENERS, Mme Christine de la FERTÉ, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEAULME (pouvoir de Mme Pascale ROCHERON).

Absents excusés : M. Claude JAMATI (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY), M. Hervé HOCQUARD (pouvoir à M. Christian JOUANE), M. Claude VUILLIET (pouvoir à Mme Martine ARNAL), M. Bernard DEBAIN (pouvoir à M. Christian MAMY), Mme Stéphanie BANCAL (pouvoir à Mme Françoise GUYARD), M. Alain-Louis MIE (pouvoir à Mme véronique BANULS), Mme Pascale RENAUD (pouvoir à M. Pierre-Yves STUCKI), Mme Frédérique KIBLER (pouvoir à M. Jacques BELLIER), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Philippe LEQUAIN (pouvoir à M. Patrick CONFETTI), Mme Nathalie KRAMER, M. Frédéric BUONO, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER (pouvoir à M. Gilles PANCHER), Mme Marie-Annick DUCHÊNE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Laurent DELAPORTE), M. Arnaud MERCIER (pouvoir à Mme Martine SCHMIT), M. François LAMBERT (pouvoir à M. Hervé FLEURY), Mme Pascale ROCHERON (pouvoir à M. Roland de HEAULME), M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : M. Hadi HMAMED

Date de convocation : 27 novembre 2012
Date d'affichage de la convocation : 27 novembre 2012

Nombre de conseillers en exercice : 72
Nombre de membres présents : 51

N° de l'ordre du jour :

2012.12.15 : Prolongation du dispositif de subvention en faveur de la construction de logements de type PLAI et PLUS.

□ M. Jean-François PEUMERY, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la délibération du Versailles Grand Parc n°2006.02.10 approuvant le Contrat de Développement de l'Offre Résidentielle (CDOR) ;

Vu la délibération de Versailles Grand Parc n°2007.12.15 approuvant le règlement de l'aide forfaitaire pour les PLAI et PLUS ;

Vu les délibérations de Versailles Grand Parc n°2008.02.08, n°2008.12.06 et n°2011.06.27 approuvant la modification du règlement ;

Vu la décision du bureau communautaire du 23 novembre 2012 de prolonger le Contrat de Développement de l'Offre Résidentielle ;

Vu le projet de règlement modifié de l'aide forfaitaire à destination des PLAI et PLUS, rendue possible grâce aux fonds du CDOR signé avec le Conseil général des Yvelines, a été adopté par le Conseil communautaire lors de la séance du 5 décembre 2007 et modifié successivement aux dates du 7 février 2008, du 16 décembre 2008 et du 28 juin 2011 ;

Cette subvention, effective depuis le 1^{er} janvier 2008, permet de renforcer le soutien financier accordé à la production de logement social de type PLUS et PLAI.

Le règlement stipule que cette aide s'inscrit dans la durée du CDOR intercommunal.

Initialement prévu pour une durée de 4 ans, soit jusqu'à fin 2011, le CDOR a été prorogé successivement jusqu'à fin 2012 et désormais jusqu'au 31 décembre 2013.

Le fonds alimentant cette aide n'ayant pas encore été entièrement reversé, il est proposé de prolonger également la durée du dispositif soit jusqu'au 31 décembre 2013.

L'ARTICLE 3 : DUREE DU DISPOSITIF est ainsi modifié :

« Ce dispositif prévu initialement pour une durée limitée de 4 ans (2008-2011) et prolongé jusqu'au 31/12/2012 est prorogé d'une année supplémentaire. Il est donc effectif jusqu'au 31 décembre 2013. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) adopte le règlement relatif à la subvention forfaitaire PLAI/PLUS accordée par Versailles Grand Parc ainsi modifié ;

- 2) *proroge d'un an le règlement relatif à la subvention forfaitaire PLAI/PLUS accordée par Versailles Grand Parc d'un soit jusqu'au 31 décembre 2013 ;*
- 3) *autorise le Président ou son représentant à signer le présent règlement.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 51

Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.



Pour le Président,
Par délégation,

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-247800584-20121218-20121215-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2012